Département de la Vendée



Envoyé en préfecture le 19/10/2022 Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

ID: 085-218501823-20221017-CM17102022_06B-DE

Arrondissement de Fontenay le Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 17 octobre 2022

N° CM17102022-06 CPG

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 11 octobre 2022

Nombre de Conseillers : 29 Nombre de votants : 28

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés:

M C. PRIOU Mme E. BILLEAUD Mme M. LERAY

Mme M. RANGEARD

Procuration à

M A. PERROTIN Mme I. BROSSET M N. RIPAULT

0

M D. DOLE

Absent :

M A. DIAS COUTO

Secrétaire: Mme MN FRADIN

OBJET: TARIFS COMMUNAUX 2023

CONSIDERANT que le groupe de travail « Règlement utilisation des salles communales », réuni le 30 septembre 2022, propose une augmentation de 3,5 % des tarifs communaux ;

CONSIDERANT que cette augmentation s'appliquerait à l'ensemble des tarifs communaux, à l'exception :

- du marché du jeudi matin*;
- de l'Espace jeunes ;
- des ateliers multisports ;
- e des navettes (mercredi après-midi et jeudi matin) ;
- du paddle ;
- * Concernant le marché du samedi matin, il est proposé de maintenir une tarification plus attractive :
 - > 1,20 € le ml (au lieu de 2,40 € le ml);
 - > 1 trimestre d'essai non facturé pour les nouveaux commerçants et producteurs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

ADOPTE les tarifs communaux qui entreront en vigueur au 1er janvier 2023, tels qu'annexés à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Michelle DEVANNE

Mme Marie-Noëlle FRADIN Secrétaire de séance